

## Procès-verbal – Séance du 15 février 2017

Date de convocation :  
10 février 2017

Nombre de membres:  
en exercice : 19  
présents : 15  
procurations : 4  
votants : 19

L'an deux mil dix-sept, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

**Etaient présents** : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. GUILLEMOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme LE LIEVRE, 4<sup>ème</sup> adjointe, M. LE BRUN, 5<sup>ème</sup> adjoint, Mmes OGER, LHOPITALIER, LE SAUTER-LE BEL, MM. BROGARD, OUTIN, Mme GRU, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

Monsieur POUESSEL (arrivé au point 2017-02-02) donne pouvoir à Monsieur LE BRUN  
Madame BROOK donne pouvoir à Madame LHOPITALIER  
Madame HAVART donne pouvoir à Madame OGER  
Monsieur KERVICHE donne pouvoir à Monsieur BROGARD

**Secrétaire de séance** : Mme Yvette LHOPITALIER a été élue secrétaire de séance

### ◆ 2017 – 02 – 01 : Budget annexe La Gare : décision modificative n°2 de 2016

Monsieur le Maire indique que lors du conseil municipal du 20 décembre 2016, le conseil municipal avait validé, sur la demande de la trésorerie, la décision modificative n°1 concernant les écritures de stocks pour l'année 2016.

Cependant, les montants présentés sont à rectifier. Après présentation des chiffres, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

#### Dépenses de fonctionnement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
011	605	Travaux (pour équilibre)	44 507,62 €
			<b>44 507,62 €</b>

#### Recettes de fonctionnement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
042	7133	Intégration stock final	44 507,62 €
			<b>44 507,62 €</b>

#### Dépenses d'investissement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
40	3355	Intégration stock final	44 507,62 €
			<b>44 507,62 €</b>

## Recettes d'investissement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
16	1641	Emprunt (pour équilibre)	44 507,62 €
			<b>44 507,62 €</b>

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 02 – 01 :

*Néant*

### ◆ 2017 – 02 – 02 : Etats de non-valeurs

Monsieur le Maire indique que la trésorerie a transmis les états de non-valeurs du budget général, qui correspondent aux titres non payés par certains redevables, et qui sont proposés à l'admission en non-valeur.

Les procédures menées par la trésorerie n'ont en effet pas permis de procéder au recouvrement.

Le montant total de ces admissions en non-valeur s'élève à 4.943,85 €, qui seront inscrits au budget à l'article 6541, répartis comme suit : Canal Base Street Food pour 2 620,82 € (liquidation judiciaire), Monsieur Yoann Berthelot pour 2 174,33 € (recette irrécouvrable malgré toutes les tentatives de la trésorerie), et El Medina pour 148,70 € (liquidation judiciaire).

Après délibération, et à la majorité (3 abstentions : Mme Guerret, Mme Trégouët, M. Dany), le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les pièces présentées par la trésorerie, pour un montant global de 4.943,85 €, qui seront prévus au budget à l'article 6541.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 01 – 02 :

*Evelyne Guerret souhaite approfondir le dossier concernant Canal Base Street Food, en rappelant qu'elle s'était abstenue, ainsi que Mme Trégouët et M. Dany, lorsque le conseil municipal, en mai 2014, avait décidé de louer ce local.*

*Elle regrette que la municipalité ait engagé des travaux pour près de 5.000 € pour ce locataire, qui n'a ensuite pas honoré ses loyers. Cela doit servir de réflexion pour plus tard. Elle s'interroge sur le rôle de la commune de financer ce type d'investissement, dont le coût est supporté par les contribuables. Elle indique ne pas être opposée au développement économique, mais souligne l'importance de mieux choisir les porteurs de projets.*

*Monsieur le Maire rappelle que la politique de la ville est d'inciter les entreprises à s'installer. Il n'est pas facile de savoir si une entreprise va tenir ou pas. Il ajoute que cet investissement a permis de remettre aux normes un beau local, qui peut aujourd'hui servir à d'autres porteurs de projets. Les fonds investis seront forcément récupérés en loyers.*

*Christian Guillemot indique que c'est un local qui appartient à la commune, et que les investissements ne sont pas perdus. La ville a aidé une personne à s'installer, avec en plus une remise en état d'un local déjà remboursé à près de 80 %. Il n'y a pas de perte.*

*Bernard Dany demande ce qu'il en est du chalet de l'écluse qui a proposé de la petite restauration durant l'été 2016. Monsieur le Maire indique que tous les loyers ont été réglés, et que la personne était très satisfaite de sa saison. Elle revient cette année, en ouvrant sur une période plus longue.*

*Monsieur le Maire souligne cet exemple positif, et indique que les élus ne doivent pas porter de jugement sur les porteurs de projets.*

*Vincent Pouëssel ajoute que les élus sont obligés de prendre des risques pour être dans un dynamique positive.*

#### ◆ 2017 – 02 – 03 : Tarifs : possibilité de gratuité

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs pour l'année 2017 ont été votés lors de la séance du 15 novembre 2016.

Afin de poursuivre l'accompagnement de la ville auprès des associations, et de favoriser la mise en place de nouvelles animations, il est proposé au conseil municipal d'étudier la possibilité de mettre en place la gratuité, une fois par an, des salles pour les associations malestroyennes.

Cette gratuité n'interviendrait que pour l'organisation d'évènements ouverts à tous, quelle que soit la salle.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place la gratuité des salles, une fois par an, pour les associations malestroyennes.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 02 – 03 :

*Michèle Trégouët demande quelle est l'occupation des salles sur l'année. La DGS indique que c'est la salle des fêtes qui sera principalement concernée par cette gratuité. Cette salle est réservée le week-end par des particuliers ou des associations, et également en semaine par les scolaires ou quelques associations.*

*Les recettes perçues en 2016 sont de 3.270,47 €. Le calcul du coût de cette gratuité indique un manque à gagner de 1.541 €.*

#### ◆ 2017 – 02 – 04 : Réorganisation des services administratifs : suppressions et créations de postes

Monsieur le Maire rappelle que des mouvements de personnel vont intervenir cette année au niveau administratif. Il s'agit du départ en retraite de Bernard Braud à compter du 1er juillet 2017, ainsi que de la disponibilité de Lénaïg Kaszuba à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

En ce qui concerne la police municipale et l'accueil, deux effets se combinent actuellement :

1 – Le souhait de l'exécutif d'accentuer le rôle de la police municipale sur le terrain, et la prévention (écoles, animations estivales...).

2 – Les tâches administratives croissantes, particulièrement l'élaboration des cartes nationales d'identité et des passeports à Malestroit, qui représente actuellement l'équivalent d'un agent à 80%. Seules 28 communes du Morbihan sont actuellement équipées.

L'analyse des problématiques a permis de déterminer l'organisation qui permettrait de répondre à ce double objectif.

Monsieur le Maire propose de maintenir le second poste de policier municipal, qui conserverait une partie des tâches administratives actuelles (gestion des salles, cimetière, arrêtés, recensement militaire...), et de créer un emploi aidé, dédié aux cartes d'identité et passeports, avec possibilité de venir en appui au poste de l'accueil – état civil.

Cet emploi aidé pourrait être un CAE à 20 ou 35 heures par semaine, ou un emploi d'avenir (35 heures par semaine). Le choix est à faire en fonction de l'amplitude souhaitée d'ouverture de ce service, ainsi qu'en fonction de l'impact sur le budget de la commune, les modalités de prise en charge par l'état étant différentes selon le contrat souscrit.

Monsieur le Maire précise que l'Etat versera aux communes délivrant les cartes d'identité une dotation d'environ 3.000 €. Ce montant est actuellement débattu car il est loin de couvrir les frais engendrés par le dispositif.

Par ailleurs, il est également proposé de transformer le poste d'adjoint à la Directrice générale des services, actuellement en catégorie B (rédacteur), par un agent de catégorie C, en supprimant le rôle d'encadrement du personnel administratif qui est aujourd'hui le sien.

Je vous précise que la suppression du poste de rédacteur ne pourra intervenir qu'après l'avis du Comité Technique, mais que nous pouvons dès à présent créer le poste d'adjoint administratif afin de démarrer la procédure de recrutement.

Enfin, dans le but de régulariser la situation de l'assistante des élus, dont le contrat est actuellement de 20 heures par semaine mais qui en réalise effectivement plus, il est proposé d'augmenter son temps de travail à 28 heures par semaine. Elle reprendra également le suivi des associations, qui était auparavant réalisé par la police municipale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter successivement sur les 4 points présentés :

1 - Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal supprime un poste de chef de police municipale (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017) et crée un poste de brigadier (dès à présent).

2 - Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal crée un poste d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe (dès à présent).

3 - Après délibération et à la majorité (3 abstentions : Mme Guerret, Mme Trégouët, M. Dany), le conseil municipal crée un poste d'emploi d'avenir (*ou CAE*) à temps plein (*ou 20 heures*), ayant pour mission principale l'élaboration des dossiers de demandes de cartes d'identité et passeports. Le type de contrat sera fixé selon le profil du candidat retenu.

4 - Après délibération et à la majorité (3 abstentions : Mme Guerret, Mme Trégouët, M. Dany), le conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail de l'agent en CAE assurant les missions de secrétariat des élus, pour passer de 20 h à 28 h, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 02 – 04 :

*Monsieur le Maire précise être plutôt favorable à la création d'un emploi d'avenir à temps plein. En effet, je pense qu'il est important de continuer à proposer le service des cartes d'identité et passeports sur une large amplitude horaire.*

*De plus, même si le coût global avec un emploi d'avenir est légèrement supérieur à la situation actuelle, il reste inférieur au coût d'un CAE à temps plein, en raison d'une part d'une prise en charge de l'Etat plus importante, mais aussi parce que les obligations en termes de formation sont moindres (80 heures par an au lieu de 150 heures).*

*Monsieur le Maire indique que Bernard Braud sera absent dès ce lundi 20 février. Dans l'attente des recrutements à venir, Madame Rose Burban débutera une mission temporaire lundi pour l'élaboration des CNI et des passeports.*

*Christian Guillemot se félicite que Malestroit puisse recevoir les dossiers de cartes nationales d'identité et passeports.*

*Bertrand Dany approuve. Il demande s'il est prévu que ces dossiers puissent être faits le samedi matin. Monsieur le Maire indique que depuis que les passeports se font à Malestroit, ils n'ont jamais été réalisés le samedi matin. Il ajoute qu'une réflexion est actuellement menée sur la réorganisation des services, et que la question de poursuivre l'ouverture de la mairie le samedi matin se pose. En effet, les services notent une baisse de la fréquentation.*

*Bertrand Dany craint que les actifs ne puissent plus venir en mairie si le samedi matin était fermé. Yannis Le Brun précise que de plus en plus de services sont aujourd'hui proposés en ligne.*

*Catherine Le Lièvre ajoute qu'il a été proposé de maintenir 1 samedi par mois. Michèle Trégouët indique que cette solution n'est qu'une étape vers la fermeture complète. Elle ajoute que de nombreuses personnes ne peuvent venir que le samedi matin, et qu'il ne faut pas oublier la notion de service public.*

*Michèle Le Sauter – Le Bel indique avoir été surprise des résultats des comptages faits à l'accueil concernant l'activité du samedi matin.*

*Monsieur le Maire ajoute qu'il y a une bonne réflexion à mener sur cette question du samedi matin. Il précise que la Préfecture, la communauté de communes, et de nombreuses autres administrations sont fermées le samedi matin. La réflexion doit également tenir compte de l'impact financier.*

*Carole Blanco-Hercelin rappelle que la mairie est fermée le samedi matin durant tout l'été, et que cela n'a jamais posé de problème.*

*Monsieur le Maire demande à la DGS de présenter le coût des différentes hypothèses concernant le recrutement d'un emploi aidé (emploi d'avenir ou CAE, à temps plein ou temps non complet).*

*Michèle Trégouët regrette que l'aspect financier soit mis en avant (emploi d'avenir) au détriment de l'aspect formation et jeunes diplômés (CAE). Monsieur le Maire souligne qu'il est important de former les jeunes. Bertrand Dany rappelle que les CAE peuvent aussi être des jeunes, et qu'ils peuvent avoir des profils qui correspondent plus à celui recherché pour un poste d'accueil.*

*Monsieur le Maire souligne qu'il est important de rendre le service, tout en gardant en tête la préservation des finances. Il ajoute que les 3.000 € qui seront versés par l'Etat ne couvriront pas les frais engendrés par le transfert des dossiers CNI dans les mairies concernées.*

#### **◆ 2017 – 02 – 05 : Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission locale chargée de l'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Aux termes de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, « il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque commune dispose d'au moins un représentant. »

La délibération de l'Oust à Brocéliande Communauté en date du 26 janvier 2017 valide la composition de la CLECT à un représentant par commune, soit 26 membres.

Le conseil municipal est invité à désigner un conseiller municipal - et un seul - pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Monsieur le Maire indique être candidat pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Bruno Gicquello en tant que représentant de la commune au sein de la CLECT.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 02 – 05 :

*Néant*

#### ◆ Informations diverses

##### - Commission Intercommunale des Impôts Directs

La fusion des trois EPCI entraîne un renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Direct (CIID), qui doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.

Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La CIID est composée de dix commissaires titulaires et dix suppléants, dont un titulaire et un suppléant domicilié hors du territoire de l'Oust à Brocéliande Communauté.

Il est demandé à chaque commune membre de l'OBC de transmettre à la communauté de communes le nom de deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants, la Direction départementale des finances publiques désignant ensuite les dix commissaires titulaires et dix suppléants parmi les noms qui lui auront été transmis par l'OBC.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal délibérera à ce sujet au mois de mars. D'ici là, il remercie les personnes intéressées de se manifester auprès de la DGS.

##### - Santé

Monsieur le maire indique que, concernant le cabinet médical provisoire, la CPAM du Morbihan a donné son autorisation pour renouveler pour 2 fois 3 mois les contrats des médecins retraités avec le Docteur Hervé.

Parallèlement, Jean-Paul Lembelembe poursuit sa recherche de professionnels de la médecine pour intégrer notre future Maison de Santé Pluridisciplinaire. La livraison du bâtiment est prévue fin mars. Une réunion a lieu le 16 février avec les professionnels de santé afin d'évoquer les modalités pratiques d'entrée dans les lieux.

Jean-Paul Lembelembe ajoute que de plus en plus de professionnels manifestent leur intérêt pour intégrer la MSP. La dernière difficulté est d'accueillir de nouveaux médecins généralistes, mais des contacts sérieux sont pris, qui devraient aboutir à de nouvelles installations en 2017.

En ce qui concerne la restructuration du TS4, le dossier avance bien. Pour l'hôpital, cette restructuration se précise. Il reste cependant quelques points à ajuster avec l'ARS Bretagne.

Monsieur le Maire rappelle qu'il défend l'hôpital de Malestroit et ses emplois. Il indique agir avec une double casquette, celle de Président du conseil de surveillance de l'hôpital, qui se bat pour conserver des lits, et pour le personnel ; et celle de Maire de Malestroit, qui se bat pour ses deux établissements que sont l'hôpital et la clinique. Ces deux équipements sont complémentaires, et il est important de les conserver et les développer.

- Chapelle Saint-Anne

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique au sujet du projet de restauration de la chapelle Sainte-Anne est organisée le 29 mars prochain à 18h30 à la salle Jehan.

A cette occasion, un bail emphytéotique administratif sera signé avec l'association "l'œuvre de Saint-Joseph", pour une durée de 20 ans, ce qui permettra la restauration de cette magnifique chapelle.

L'objectif de cette réunion publique sera également de mobiliser les personnes qui souhaitent s'investir dans ce projet, avec la constitution d'une association locale qui travaillera en lien avec l'association "l'œuvre de Saint-Joseph".

Michèle Trégouët demande si l'association locale pourrait être une association déjà existante. Monsieur le Maire précise que ce point pourra être évoqué lors de la réunion publique, puisque les présidents des associations malestroyennes seront invités, de même que les riverains.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Pavillons sociaux

Bertrand Dany rappelle que Monsieur le Maire a annoncé, lors de ses vœux à la population, qu'une étude était en cours pour la construction de 5 pavillons sociaux pour le foyer logement.

Il indique que cette étude pourrait être conjointement menée avec le projet de logement locatif social du Domaine de la Croizédo, où un lot a été réservé pour cette opération.

Monsieur le Maire indique que cette question intéressante sera étudiée par la commission compétente.

- De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur le Maire rappelle que Malestroit a obtenu un poste dans la gouvernance de l'OBC, puisqu'il a été élu Vice-Président en charge du Développement numérique, des NTIC et Prospective.

Il est heureux de faire partie de l'exécutif, et de mettre les compétences de Malestroit à disposition de l'ensemble des communes membres de l'OBC.

Michèle Trégouët regrette que Malestroit n'ait pas été représentée dans la gouvernance de la CCVOL. Monsieur le Maire indique que c'est une nouvelle page qui se tourne, avec un territoire qui a de l'avenir.

- Recensement de la population

Bertrand Dany souhaite aborder le sujet du recensement de la population, actuellement en cours à Malestroit, et pour lequel il semble qu'il y ait eu quelques problèmes. Il craint que cela nuise au bon déroulement de cette opération.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement, l'organisation a été délicate puisque le coordonnateur communal a été indisponible dès le début de la collecte. De plus, un agent recenseur n'a pas poursuivi sa mission après 10 jours de collecte, son district a donc été réparti sur les autres agents recenseurs, ce qui a augmenté leur charge de travail.

La DGS précise que les agents recenseurs effectuent leurs tournées sur la base des éléments du dernier recensement, donc les risques d'oubli d'habitations sont très réduits.

Michèle Trégouët ajoute que l'obligation de service public doit également s'appliquer aux agents recenseurs. Elle estime que certaines décisions sont prises avec légèreté. Elle revient sur la discussion ayant eu lieu en début de conseil, concernant la réorganisation des services, et notamment le recrutement d'un emploi d'avenir ou d'un CAE pour l'élaboration des dossiers de demandes de CNI et de passeports, trouvant que le vote ne tranchait pas en faveur de l'une ou l'autre des hypothèses présentées.

Monsieur le Maire indique que les hypothèses sont volontairement ouvertes, et que le choix se fera en fonction des profils qui postuleront. Ainsi, les personnes rentrant dans l'un ou l'autre des deux dispositifs pourront présenter leur candidature.

- Marché de Noël

Evelyne Guerret souhaite que le Marché de Noël soit un sujet à évoquer sans tarder. Il indique avoir été en contact avec l'Amicale de l'école publique, qui souhaiterait pouvoir passer le relais.

Catherine Le Lièvre indique qu'une réunion est prévue à ce sujet, les invitations devant être distribuées en fin de semaine.

- Madone des Motards

Monsieur le Maire indique que l'arrivée de la Madone des Motards se fera à Malestroit, le 15 août prochain, avec l'accueil de près de 9.000 motos.

---

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.**